

# Nucourt Com-Info



Le journal du conseil municipal

N° 52

Janvier 13



**Bonne année à tous**

Décembre...

L'arbre de Noël,

le Téléthon :

Points d'orgue

de l'année !



## Mot du Maire

Fidèle à nos traditions, chaque année nouvelle, nous nous attachons à prononcer la formule de nos anciens, entre paganisme et espoir : « au gui l'an neuf ! ».

A tous, à chacun, le plus simplement mais aussi le plus sincèrement, avec toute l'équipe municipale, je vous souhaite une « bonne année 2013 ».

Nous formons le vœu que la vie qui vient vous soit aussi douce que possible, que vous parveniez au mieux à surmonter les difficultés inévitables qui ne manqueront pas de survenir... Voilà qui peut paraître de pure forme, un propos de circonstance...

Et bien **NON**, nous sommes profondément sincères.

Croyez-vous que nous nous serions engagés dans la vie communale si le souci de la satisfaction de l'intérêt général et du bien commun n'étaient pas au centre de nos convictions, mais aussi l'intérêt porté « aux autres » et ce dans notre diversité, au-delà de nos différences, voire de nos divergences ?

Certes, l'idéalisme ou la naïveté pourraient expliquer notre choix.

Il est vrai que nous constatons souvent l'individualisme, pire l'égoïsme, pire encore l'égoïsme voire le mépris des autres.

En ces temps difficiles, plus que jamais nous devons nous engager, toujours plus nombreux, et briser le cercle vicieux du repliement.

Qu'il s'agisse du monde associatif, du service civique ouvert aux jeunes, de la participation à des actions nationales ou locales, l'engagement solidaire est un formidable levier pour vaincre les difficultés. Nombre d'entre vous en rapporte la preuve, dans toutes les tranches d'âge. L'urgence du sursaut est bien là.

Assez de pessimisme sans volontarisme, d'exigences toujours plus grandes, faisons nôtre la célèbre formule : « **ne nous demandons pas ce que les autres peuvent nous apporter, demandons-nous ce que NOUS pouvons leur apporter** ».

C'est à ce prix que « tous ensemble nous vivrons mieux à Nucourt » !

Qu'il en soit ainsi en 2013 et nous n'aurons pas perdu notre temps, tel est notre vœu !

**M. le Maire,  
Le conseil municipal,**

vous invitent au traditionnel échange des vœux pour la nouvelle année

**le vendredi 11 janvier 2013 à 19h00**

salle du Foyer Rural

Les galettes et le verre de l'amitié seront au rendez-vous !

## PLU

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le projet de Plan Local d'Urbanisme lors de sa séance du 26 Novembre dernier. Ce PLU est donc aujourd'hui opposable aux tiers. Il sera la règle se substituant intégralement au Plan d'Occupation des Sols au début de 2013. La procédure de réalisation de ce PLU avait été engagée par la précédente municipalité, sans être menée à son terme. Conformément à nos engagements nous l'avons reprise et achevée. Naturellement ce qui avait été fait a été utile, quand bien même, notamment, les contraintes s'imposant à notre territoire avaient pu évoluer. Fondamentalement, notre objectif a été de répondre aux besoins de l'intérêt général et d'assurer le bien public, non de raisonner et donc de décider pour favoriser des intérêts personnels. Il est démontré qu'il n'y a pas eu de conflit révélé entre l'intérêt supérieur de la collectivité et ces derniers.

### Quelles sont les grandes lignes de notre PLU :

- **Développer le village de manière maîtrisée en préservant son identité :** *c'est à dire densifier le tissu urbain en protégeant l'habitat et le patrimoine bâti traditionnel, aménager les abords du chemin de Dangu (entre les rues d'Hardeville et de la Frette) par un habitat pavillonnaire...*
- **Dynamiser et développer l'activité économique :** *l'actuelle zone d'activités économiques pourra s'agrandir vers Cléry, sous contrainte d'aménagements préservant le paysage. De même les activités artisanales, de service ou commerciales pourront s'implanter dans le tissu bâti. Enfin, naturellement, les activités agricoles sont maintenues et pourront évoluer.*
- **Améliorer et développer les équipements publics :** *(scolaires, sportifs), y compris les liaisons douces (sentiers piétons...).*
- **Préserver l'environnement naturel écologique et paysager :** *le patrimoine bâti et naturel, les espaces verts (prairies, espaces boisés...) seront préservés et valorisés. Une attention toute particulière sera accordée au maintien de la biodiversité dans la zone protégée nord-ouest (vallée humide de l'Aubette et surplombs boisés).*
- **Développer le potentiel touristique du village :** *« la voie verte » (ex-emprise ferroviaire), les possibilités d'aménagements à proximité, le développement du Camp de César sont autant d'atouts à développer.*
- **Prévenir les risques naturels :** *régulation des eaux de ruissellement et respect strict du plan de prévention des risques d'inondation sont au cœur du dispositif préventif.*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2012

### DELIBERATIONS :

Décision modificative portant sur le budget primitif 2012 de la commune (voir ci-dessous)

Indemnités de conseil allouées au comptable public

Institution d'un droit de préemption urbain sur le territoire communal classé en zones urbaines et en zones à urbaniser par le PLU

Délégation de pouvoir au maire pour la gestion de la régie de recettes

### Modification budget primitif

Cela concerne des travaux réalisés par le personnel communal. Ce mode, non utilisé par le passé, permet notamment de récupérer la TVA versée lors de l'achat de certains matériels et matériaux ainsi que les heures de personnel, donc de réduire le coût réel des opérations réalisées. Ces travaux auraient pu être confiés à des entreprises, mais pour des coûts évidemment bien supérieurs. Les moyens en personnel et en matériel dont nous nous sommes dotés ont permis la réalisation de ces travaux. C'est une somme totale de 30 449,50 € qui est transférée de la section Fonctionnement vers la section Investissement du budget communal.

### Dates à retenir

11 janvier : Vœux du maire.

12 janvier : Concours de belote au Foyer Rural.

13 janvier : Galette du CCAS.

9 février : Concours de belote au Foyer Rural.

10 février : Sortie cabaret.

**Nucourt Com-Info** : le journal du conseil municipal

**Directeur de la publication** : Alain Prache.

**Conception et réalisation** : Commission communication

Imprimé par nos soins à 300 exemplaires

**Mairie de Nucourt** rue de la Boutrolle

Tél. : 01 34 67 41 11 Fax : 01 34 67 46 05

E-mail : [mairie.nucourt@wanadoo.fr](mailto:mairie.nucourt@wanadoo.fr) - Site internet : <http://www.nucourt.eu>

Comme de nombreux nucourtois, choisissez de recevoir le compte-rendu du Conseil municipal par messagerie. Pour cela, communiquez-nous votre e-mail à l'adresse ci-dessus.